

des plaideurs à qui la Cour d'appel a donné raison éprouve déjà de la difficulté à obtenir une entrevue du ministre du Revenu national (M. McCann) afin de discuter avec lui de légitimes problèmes d'imposition à l'égard desquels elle désire obtenir une interprétation: le ministre prétend qu'une telle étude serait inutile. Apparemment, la porte du bureau du ministre du Revenu national est désormais fermée à ces plaideurs et à leurs filiales.

Mais l'esprit de vengeance ne s'arrête pas là. L'éminent et très distingué avocat qui a défendu les plaideurs dans cette affaire,—soit dit en passant, c'est un libéral bien connu,—et qui était depuis des années avocat de Radio-Canada a récemment reçu de celle-ci avis qu'elle n'aurait plus besoin de ses services à l'avenir. Est-ce simple coïncidence, Radio-Canada est comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Revenu national, le ministre même à qui l'on doit l'attitude prise par la Couronne, dans cette affaire, à l'encontre de la promesse donnée à la Chambre?

Monsieur l'Orateur, c'est une flétrissure à l'honneur. Il y eut un temps où l'honneur de la Couronne était inattaquable et sans tache. Entre les mains du Gouvernement l'honneur de la Couronne a été flétri et entaché. On ne pourra effacer cette tache qu'en rendant justice à ces plaideurs et encore le Gouvernement sera loin d'avoir réparé l'abus de confiance qu'il a commis envers la Chambre. Le premier ministre (M. St-Laurent) devrait offrir des excuses à la Chambre, à la suite de cet abus de confiance évident commis envers la Chambre. Ceux qui sont responsables, du ministre en descendant, devraient être forcés de s'expliquer d'avoir participé à un abus de confiance envers la Chambre.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je crois que beaucoup de députés, non seulement, je l'espère, parmi ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, regretteront que le ministre des Finances (M. Abbott) n'ait pas jugé bon de parler de la déclaration qui a été formulée.

Une voix: Ce n'est pas à l'honneur du Gouvernement.

M. Drew: J'espère qu'il reviendra avant la fin du débat portant sur la présente étape du projet de loi, car, comme vient de le dire un député qui siège en face, ce n'est pas à l'honneur du Gouvernement. Ce n'est pas à l'honneur du Gouvernement qu'un avocat de la compétence du député d'Eglinton (M. Fleming) fasse à la Chambre des déclarations aussi claires et aussi irréfutables au sujet des promesses qui ont été faites et que le ministre

[M. Fleming.]

en cause ne juge pas bon de répondre aux très graves accusations portées contre le Gouvernement au lieu de laisser ce soin à son adjoint parlementaire, qui, quelles que soient ses qualités, n'a pas la compétence voulue pour interpréter les aspects juridiques de cette question.

On a dit, en s'appuyant clairement sur le compte rendu des *Débats*, que l'assurance avait été donnée que la mesure dont la Chambre était alors saisie n'aurait pas pour effet de priver de leurs droits les plaideurs dont les causes étaient encore à l'étude. Néanmoins, comme on l'a exposé, les amendements présentés à la Chambre à ce moment-là avaient pour effet de priver ces plaideurs de leurs droits. Je tiens à souligner les observations formulées par le député d'Eglinton. Au lieu de réfuter les affirmations bien nettes selon lesquelles le Gouvernement s'est conduit de façon inconvenante dans cette affaire, l'argument qu'a exposé cet après-midi l'adjoint parlementaire au ministre des Finances ne fait qu'aggraver la situation.

Il nous déclare que sur les dix sociétés qui tentaient d'être exemptées de l'application de cette loi, une seule a interjeté appel. Au lieu de s'en glorifier, le Gouvernement devrait interpréter le fait comme une manifestation de l'attitude qui se répand et de la crainte qui grandit au sein des entreprises commerciales puisqu'il semble qu'en voulant faire reconnaître leurs droits, elles s'attirent de la part du gouvernement des représailles d'autre genre. Que personne ne se fasse d'illusion: ces causes n'ont pas donné lieu uniquement aux faits dont il a été question devant les tribunaux! Une compagnie a eu le courage de porter sa cause en appel. Le tribunal a décidé de façon bien nette que quelle qu'ait été de fait l'intention de ceux qui ont présenté le bill primitif, ce dernier a eu un effet absolument contraire aux engagements alors pris.

Les faits ont été clairement exposés par le représentant d'Eglinton (M. Fleming), qui a eu recours aux connaissances juridiques que tout le monde lui reconnaît. En plus de ces considérations, il faut signaler qu'à moins que ceci ne soit réglé de façon plus satisfaisante, à moins que la question ne soit abordée par le ministre qui a compétence pour le faire tant du point de vue de la loi que du point de vue de la responsabilité gouvernementale, compétence que ne possède pas l'adjoint parlementaire, nous nous verrons obligés de ne plus ajouter foi aux assurances données par l'adjoint au ministre des Finances. Cela nous amène à la situation actuelle. Le ministre doit appuyer les déclarations de son adjoint ou les répudier, sans quoi nous ne pourrions plus nous en remettre aux assu-